

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **mercredi 17 novembre 2021**, s'est réuni le **mardi 23 novembre 2021** à 15 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hervé RICHARD

Absents :

COLLECTEA	Yohan PESQUEREL a donné pouvoir à Loïc JAMIN, Frédéric RENAUD (excusé),
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL (excusé), Gérard MARY (excusé), Gaëtan LEFEVRE (excusé)
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE (excusé),

Date de convocation 17/11/2021
Nombre de délégués en exercice..... 14
Nombre de délégués présents 8
Nombre de votants 9
Secrétaire de séance Bertrand COLLET

Madame la Présidente procède à l'appel.
Le quorum étant atteint, Madame la Présidente, propose d'ouvrir la séance.
Monsieur Bertrand COLLET est nommé secrétaire de séance par l'assemblée.

Délibération n°2021-015 : Financement des visuels des bennes d'ordures ménagères de l'Intercom de la Vire au Noireau

Exposé des motifs

Madame SALMON rappelle que l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) gère, en régie, la collecte des déchets sur la partie de son territoire où le SEROC assure le traitement des déchets. Suite à une extension de son périmètre de collecte, le nombre de bennes d'ordures ménagères (BOM) a augmenté. Aussi l'IVN souhaite que ses nouvelles BOM comportent également une communication sur la gestion des déchets, à l'identique des BOM déjà existantes. L'intercommunalité sollicite par conséquent le SEROC pour participer au financement des visuels de communication présents sur les nouvelles BOM.

Madame la Présidente propose de financer à hauteur de 50% les nouveaux visuels liés aux compétences du SEROC, à savoir sur les consignes de tri et sur le compostage, et non pas ceux sur les dépôts sauvages. Cela représente quatre visuels. Le coût unitaire d'un visuel serait de 1 008 € HT. Le coût de l'opération pour le SEROC serait alors estimé à 2 016€ HT (1008 x 4 / 2).

Les crédits inscrits au chapitre 67 pour cette participation exceptionnelle, sont suffisants pour couvrir cette dépense.

Décision du Bureau Syndical

Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n° 2020-014 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 déterminant le nombre de membre au bureau syndical.

Vu la délibération n°2020-016 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 nommant les membres du bureau.

Vu la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) D'OCTROYER** une aide financière à l'Intercom de la Vire au Noireau à hauteur de 50% des dépenses des visuels de communication des BOM liés à la compétence du SEROC
 - 2) D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.
-

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Christine SALMON.

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)